

MAIRIE DE ROTHAU
24 grand'rue
B.P. 16 ROTHAU
67137 SCHIRMECK CEDEX
Tél : 0388970202

Date : 13.12.2023



22/12/2023

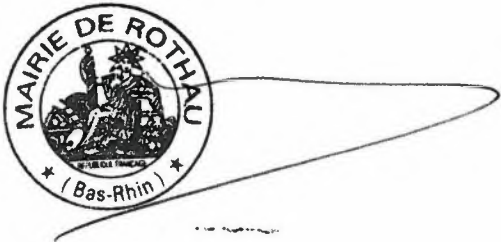
BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire : Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Unité Territoriale Haute-Bruche
2 rue de la Forêt – BP50068
67131 SCHIRMECK

V/Réf. :

N/Réf. :

Objet : projet de réaménagement de la RD1420 à Rothau - DUP

Désignation des pièces	Nombre de pièces
Suite à votre courrier du 23 octobre 2023 concernant l'affaire citée sous objet, veuillez trouver ci-joint : - Délibération Conseil Municipal du 23.11.2023 Le Maire : M. SCHEER 	1

Observations :

REÇU le

07 DEC 2023

SOUS-PREFECTURE
MOLCHHEIM

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROTHAU**

Séance du vingt trois novembre deux mil vingt trois

Nombre de membres : 19

Date de la convocation : 16.11.2023

En exercice : 17

Date d'affichage : 30.11.2023

Présents : 13

Objet : RD1420

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt trois novembre

à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. SCHEER Marc, Maire

Membres présents : Mme VERET, M. MASSON Jean-Paul, adjoints

Mmes BENAZETH, BOLLORI, KOENIGUER, MILLOT,
MUGLER

MM. DIEUDONNE, HEIM, HILPIPRE, MALAISE,
MASSOT

Membres absents excusés : Mme POIROT (procuration Mme VERET) MM.
FRENE (procuration M. SCHEER) MASSON Michel (procuration M. MASSON
Jean-Paul) MULLER

Assistait également à la séance : Mme LE MENER

8 – AMENAGEMENT RD1420

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la CeA en date du 23 octobre 2023 demandant l'avis du Conseil Municipal quant aux différents choix d'aménagement retenus :

- Le plan général du projet routier,
- Le plan parcellaire des acquisitions foncières de la CeA,
- Le plan général des travaux,

Ainsi que sur les sujets suivants :

- Le relogement des habitants de la rue Pierre Marchal,
- Le camping de Rothau,
- La domanialité des futures voiries après réalisation de la déviation,
- Le boulodrome et son club-house ;

Après délibération et vote (16 voix pour), le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'ensemble des éléments figurant dans le courrier précité ci-annexé à la présente délibération.

Cette décision annule et remplace délibération du 13 juin 2023.

La secrétaire :
Catherine LE MENER



Extrait certifié conforme

ROTHAU, le 30 novembre 2023

Le Maire :
Marc SCHEER



